



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce lundi, 15 novembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Virginie Gosselin ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et David Veilleux.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Paméla Lavoie-Savard, greffière.

La séance est présidée par le maire.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30

MOT DE BIENVENUE

GREFFE

R-2021-11-7209 : Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'ordre du jour suivant :

GREFFE

1. Ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal d'octobre 2021 ;
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
4. Approbation des dates des séances ordinaires du conseil pour 2022 ;
5. Nomination des élus à divers comités ;

TRAVAUX PUBLICS

6. Nomination d'un mandataire de la Ville pour les transactions relatives aux véhicules avec la SAAQ ;
7. Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac ;

TRÉSORERIE ET FINANCES

8. Modification de la résolution 2021-02-6939 (adoption du fonds de roulement 2021) ;
9. Adoption du règlement 2021-457 afin d'augmenter le fonds de roulement pour un montant de 250 000\$;



10. Approbation du bordereau des allocations de dépenses ;



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

URBANISME

11. Acquisition du lot 3 487 778 (671 Boulevard Renault) ;
12. Acquisition d'un terrain afin d'agrandir le parc industriel ;
13. Octroi d'un mandat à monsieur Dave Simard, ingénieur de WSP Canada Inc., pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14. Octroi d'un mandat à l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente une demande d'autorisation auprès du ministère pour la réalisation de forages géotechniques ;
15. Acceptation du tracé de la piste cyclable proposé par la MRC Robert-Cliche ;
16. Octroi d'un mandat à CITAM, une division de CAUCA, pour l'implantation du 3-1-1 ;
17. Dépôt et lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes ;
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les conseillers déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

R-2021-11-7210 : Adoption du procès-verbal d'octobre 2021

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal pour la séance du 4 octobre soit adopté tel que rédigé.

R-2021-11-7211 : Approbation des dates des séances ordinaires du conseil pour 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure pour chacune ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE pour l'année 2022, les séances ordinaires du conseil seront tenues à 19 h 30, les 17 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2022.

R-2021-11-7212 : Nomination des élus à divers comités et organismes;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE les membres du Conseil soient nommés aux différents comités ou organismes selon ce qui est indiqué au tableau suivant :

Comité des finances	Marie-Andrée Giroux Kevin Pomerleau
Comité du Service incendie	David Veilleux Vincent Roy
Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)	David Veilleux Virginie Gosselin
Comité des ressources humaines	Virginie Gosselin Marie-Andrée Giroux
Comité des loisirs	Virginie Gosselin Marie-Andrée Giroux
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Patrick Mathieu Vincent Roy
Comité des travaux publics	Kevin Pomerleau Patrick Mathieu

TRAVAUX PUBLICS

R-2021-11-7213 : Nomination d'un mandataire de la Ville pour les transactions relatives aux véhicules avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Poulin, soit autorisé à effectuer toutes les transactions relatives aux véhicules avec la Société de l'assurance automobile du Québec dont, notamment, l'immatriculation, le transfert de propriété, le remisage et la demande de rapport d'incident.

R-2021-11-7214 : Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;

Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

TRÉSORERIE ET FINANCES

R-2021-11-7215 : Modification de la résolution 2021-02-6939 (adoption du fonds de roulement 2021)





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la résolution 2021-02-6939 soit modifiée afin d'effectuer le transfert de fonds suivant entre deux postes du fonds de roulement :

- On déduit 16 000 \$ du projet de réfection des bordures ou trottoir initialement prévu à une somme de 30 000 \$

- On ajoute 16 000 \$ pour le projet de réfection du rang Sainte-Catherine

R-2021-11-7216 : Adoption du règlement 2021-457 afin d'augmenter le fond de roulement de 250 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement a été déposé à la séance du 8 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement et renoncent à la lecture ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité.

QUE le règlement 2021-457 soit adopté tel que rédigé.

R-2021-11-7217 : Approbation du bordereau des allocations de dépenses

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité.

QUE le bordereau des comptes daté du 12 novembre 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

URBANISME

R-2021-11-7218 : Acquisition du lot 3 487 778 (671 Boulevard Renault)

CONSIDÉRANT les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise aux 671 Boulevard Renault sur le lot 3 487 778 depuis sa construction ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage les propriétaires une fois que le bâtiment aura été démolé ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 778 où est situé le bâtiment du 671, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$, à condition que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et gazonné et que toutes les modalités que les vendeurs doivent respecter dans leur entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées ;

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation du contrat de cession ;

QUE monsieur le maire, François Veilleux (en son absence le maire suppléant) et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisés à signer pour la Ville de Beauceville le contrat de cession.

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables par la Ville de Beauceville à même les activités financières de l'année en cours.

QUE cette somme n'inclut toutefois pas les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge des propriétaires.

R-2021-11-7219 : Acquisition d'un terrain afin d'agrandir le parc industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite acquérir une partie du lot 3 487 681 afin d'agrandir son parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel propriétaire souhaite conserver la partie sud-ouest de ce lot, à compter de la prolongation de la ligne nord-est du lot 3 487 560, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lot 3 487 681 ;

Il est proposé par madame Virginie Gosselin ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville acquière le lot 3 487 681 à l'exception de la partie sud-ouest de ce lot, à compter de la prolongation de la ligne nord-est du lot 3 487 560, jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lot 3 487 681 pour la somme de 600 700 \$ incluant un dépôt de 25 000 \$;

QUE la Ville de Beauceville mandate Me Denys Quirion, notaire pour la préparation d'une promesse d'achat conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt afférent par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du contrat de vente, s'il y a lieu ;

QUE monsieur le maire, François Veilleux et la greffière Me Paméla Lavoie-Savard soient autorisés à signer la promesse d'achat et le contrat de vente à venir ;

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payés par la Ville de Beauceville ;

QUE les frais pour la renumérotation cadastrale du terrain vendu soient payés par la Ville de Beauceville ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

QUE le dépôt de 25 000 \$ soit payé à même le Règlement d'emprunt 2021-444 ;

QUE le reliquat du prix de vente et les autres frais soient payables à même un règlement d'emprunt à être autorisé par le MAMH.

R-2021-11-7220 : Octroi d'un mandat à monsieur Dave Simard, ingénieur de WSP Canada Inc., pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la 59^e avenue et de la 183^e rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville doit offrir les services d'aqueduc et d'égouts pour les nouveaux terrains et les nouvelles entreprises qui se construisent et se construiront dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques pour que la Ville puisse réaliser les travaux de prolongement des services d'aqueduc, d'égouts et de rue ;

Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu ;
Appuyé par monsieur David Veilleux et résolu à l'unanimité.

QUE M. Dave Simard, ingénieur pour WSP Canada Inc. soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Beauceville, à compléter et acheminer la demande d'autorisation et l'ensemble des documents, des plans et devis au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux du projet de prolongement de la 183^e rue et de la 59^e avenue dans le parc industriel ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage pour des travaux de prolongement des services municipaux de la 59^e avenue et de la 183^e rue du Parc industriel, tel que montré dans la demande d'autorisation ministérielle ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MELCC lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations ;

QUE la Ville s'engage à ajouter le débit d'eaux usées occasionné par le projet au plan de compensation déjà réalisé ainsi qu'à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention ;

QU'un chèque au montant de 699 \$ soit déposé pour l'analyse de la demande au MELCC.

QUE monsieur Richard Longchamps, directeur de l'urbanisme, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2021-11-7221 : Octroi d'un mandat à l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente une demande d'autorisation auprès du ministère de l'environnement pour la réalisation de forages géotechniques

CONSIDÉRANT que la réfection de la conduite d'eau sous la rivière Chaudière nécessite des forages géotechniques ;

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Appuyé par monsieur Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville mandate l'entreprise FNX-INNOV afin qu'elle prépare et présente, en son nom, une demande d'autorisation auprès du ministère pour la réalisation de forages géotechniques ;

QUE les honoraires payable à FNX-INNOV pour ce mandat, qui sont de 2 250\$ plus taxes, soient payés à même le fonds de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) ;

QUE Monsieur Serge Vallée soit autorisé à signer la demande d'autorisation ainsi préparée.

R-2021-11-7222 : Acceptation du tracé de la piste cyclable proposé par la MRC Robert-Cliche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a présenté un nouveau tracé pour la traverse Nord de la piste cyclable à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé prévoit un passage sur le lot numéro 3 460 466 appartenant à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé est celui qui est le moins coûteux et le plus simple à réaliser ;

Il est proposé par monsieur Kevin Pomerleau ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville déclare être en accord avec le nouveau tracé de la traverse Nord de la piste cyclable ;

QUE la Ville de Beauceville cédera une servitude à la MRC Robert-Cliche sur le lot numéro 3 460 466.

Dépôt et lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du 11 novembre 2021

Le directeur général, monsieur Serge Vallée, dépose et fait la lecture du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du 11 novembre 2021.

R-2021-11-7223 : Octroi d'un mandat à CITAM, une division de CAUCA, pour l'implantation du 3-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le 3-1-1 est un numéro approuvé par le CRTC qui permet aux citoyens de joindre facilement leur ville ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE CITAM offre un service d'accompagnement pour l'implantation de ce numéro à peu de frais ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite demeurer un leader de l'information citoyenne ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy ;
Appuyé par madame Virginie Gosselin et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Beauceville mandate CITAM, une division de CAUCA, pour effectuer l'implantation du 3-1-1 sur son territoire ;

QUE monsieur Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce mandat ;

QUE les sommes à déboursier en vertu de ce contrat (2318 \$ + 75 \$ par municipalité avec lesquelles nous avons des tours partagées + taxes) soient payées à même le budget d'opération de gestion financière.

Période de questions

Plusieurs questions sont posées par les journalistes.

R-2021-11-7224 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur David Veilleux ;
Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, maire

Me PAMÉLA LAVOIE-SAVARD, greffière

